

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Cabinet de la Préfète Bureau de la Communication interministérielle et de la Représentation de l'État pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 26 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections municipales 2020 : inscription sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020. Pour pouvoir voter aux élections municipales, les électeurs ont jusqu'au vendredi 7 février 2020 pour s'inscrire.

La mise en place du répertoire électoral unique depuis 2019 a représenté une véritable évolution dans la gestion des listes électorales, mais également dans les démarches des électeurs.

Aujourd'hui, ils peuvent notamment vérifier leur situation électorale, s'inscrire sur les listes électorales en ligne et ce jusqu'au 6° vendredi avant le scrutin.

- > Pour vérifier sa situation électorale : <u>www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE</u>
- > Pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne (via un compte service-public.fr ou FranceConnect) : <u>www.service-public.fr/compte/se-connecter</u>

Informations sur le site internet de la préfecture : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/

